



Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine

Election du Comité Directeur

7 décembre 2024

Scrutin plurinominal à deux tours

Conditions d'éligibilité des candidats au Comité Directeur

Selon les statuts et règlement intérieur en date du 02/12/2023

Election au Comité Directeur

Conditions générales

➤ Conformément à l'article 10 des statuts, ne peuvent être élues au Comité Directeur :

1° les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'inéligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal.

2° les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,

3° les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs,

4° les cadres techniques sportifs placés auprès de la Fédération par l'Etat, dans le ressort territorial du comité régional,

5° les salariés du comité régional, titulaires d'un contrat de travail pour des missions autres que ponctuelles.

➤ En application de l'article 4-B du règlement intérieur, pour être éligible au Comité Directeur tout candidat doit :

- être licencié à la Fédération depuis au moins trois saisons consécutives et complètes précédant l'élection :
 - au titre d'une association affiliée au comité régional Nouvelle-Aquitaine,
 - au titre d'une licence individuelle. Dans ce cas, il doit résider dans le ressort territorial du comité régional Nouvelle-Aquitaine.
- avoir dix-huit ans révolus.

Les candidats au titre de la catégorie de médecin ne peuvent se présenter qu'à la condition d'être titulaire du diplôme de Docteur en médecine.

Partenaires institutionnels



Partenaires éthique du sport



Partenaires officiels



Dépôt des candidatures

Le candidat doit adresser sa candidature, par lettre recommandée papier ou [électronique](#) avec accusé de réception, au siège du comité au Comité Régional Nouvelle-Aquitaine, 35 avenue Gustave Eiffel 33600 PESSAC **et** par mail à nadege.martail-bouye@ffgym-na.fr **accompagnée d'une photo d'identité** au plus tard le 4 novembre 2024 dernier délai (cachet de la poste faisant foi).

Le candidat à l'élection du Comité Directeur doit transmettre :

- la fiche de candidature dûment renseignée accompagnée d'une photo d'identité ;
- le projet sportif.
- pour les médecins la copie du diplôme

Partenaires institutionnels



Partenaires éthique du sport



Partenaires officiels

